

Le 21 février 2023

Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

Objet: Appel de candidatures - Comité consultatif d'urbanisme

La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover procède actuellement au recrutement de deux nouveaux (2) membres pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le comité a comme principal mandat de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute question relative à l'urbanisme afin de guider ce dernier dans ses prises de décisions.

Le comité est composé de cinq (5) citoyens(nes) résidant sur le territoire de la municipalité et de deux (2) membres du conseil municipal. Les citoyens retenus pour siéger au comité sont choisis en fonction de leur intérêt pour le développement de la ville, de leurs connaissances générales et de leur champ d'expertise, et ce, afin d'offrir la meilleure représentativité possible des intérêts de la population.

Principaux critères de sélection du membre :

- Être résident de la Municipalité Saint-Cyrille-de-Wendover;
- Intérêt pour les questions d'urbanisme et de l'aménagement du territoire;
- Impartialité et facilité à analyser les demandes dans l'intérêt de la collectivité;
- Ne pas être en lien de façon particulière avec le type de dossiers traités;
- Objectivité et bon jugement;
- Rigueur;
- Disponibilité.

Durée du mandat : 2 ans

Horaire: Les rencontres du comité ont généralement lieu le mardi soir à 19h à raison d'une fois par mois (possiblement deux)

Disponibilité: Être disponible un minimum de deux (2) heures consécutives, soit de 19h00 à 21h00.

Rémunération: 50\$ par présence au comité consultatif d'urbanisme

Toute personne intéressée à devenir membre du comité devra soumettre sa candidature en faisant parvenir son curriculum vitae et un bref texte précisant sa motivation à faire partie de ce comité à l'attention de :

Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover
4055, rue Principale
Saint-Cyrille-de-Wendover (Québec) J1Z 1C8

Par courriel : dir.urbanisme@steyrille.qc.ca
Par téléphone : 819 397-4226